



Aérodromes d'Hydro-Québec à la Baie-James

Foire aux questions

À qui serviront ces aérodromes ?

Hydro-Québec reçoit, bon an mal an, de multiples demandes, notamment d'entreprises d'exploration minière, de parties prenantes du milieu des affaires et de touristes, pour l'utilisation de ses aérodromes qui sont des installations privées. Le transfère de gestion à la SDBJ permettra dorénavant de répondre à ces demandes.

Quelles seront exactement les responsabilités de la SDBJ ?

La SDBJ se chargera des volets suivants :

- lors des vols : priorité du service à Hydro-Québec – préparation de l'équipement pour la manutention au sol, préparation des cartes d'embarquement, déplacement des employés et employées de l'aéronef au terminal et vice-versa, guidage de l'aéronef au sol, signalisation du chemin piétonnier entre l'aéronef et le terminal, prise en charge des bagages de l'aéronef au bus, dégivrage de l'aéronef au besoin ;
- entre les vols : priorité du service à Hydro-Québec – inspection de piste, transmission des conditions des pistes, balisage lumineux, suivi des vols, communications par radio, suivi des inventaires (pièces), gestion et surveillance des opérations de déneigement, prise en charge du volet administratif (factures, rapports, etc.).
- entretien mécanique, garage dans chaque aérodrome servant aux entretiens préventifs, stocks, flotte de véhicules, main-d'œuvre (mécaniciens) en rotation.

La SDBJ pourra-t-elle s'adapter en cas de changement d'horaire d'Hydro-Québec ?

L'entente prévoit que la SDBJ devra en tout temps répondre aux besoins opérationnels d'Hydro-Québec.

La SDBJ a-t-elle la capacité de remplir ce rôle important ?

L'entente stipule que la SDBJ mettra en place toute la structure nécessaire pour assumer adéquatement cette responsabilité. Une étroite collaboration avec Hydro-Québec assurera la transmission des connaissances. La SDBJ procédera également à l'embauche d'une trentaine d'employés et d'employées.

Qu'en est-il des normes réglementaires ?

Le service Transport aérien d'Hydro-Québec, à titre d'exploitant, est responsable du respect par la SDBJ de toutes les normes réglementaires édictées par Transports Canada. La SDBJ engagera des gérants ou gérantes d'aérodrome qui veilleront au respect des normes réglementaires. Ils ou elles remplaceront les agents ou agentes d'escale actuellement en fonction. Ces derniers pourront postuler à la SDBJ.

Qu'arrivera-t-il si la SDBJ éprouve des difficultés ?

L'entente établit qu'Hydro-Québec apportera son soutien lors de situations exceptionnelles ou en cas d'urgence.

Le transfert de la gestion de l'aérodrome de Némiscau entraîne la perte d'un contrat pour un entrepreneur local de Nemaska.

Cette situation a été analysée, et les employés et employées travaillant à l'aérodrome pourront postuler à la SDBJ.

Est-ce que les usagers de la route auront accès aux installations (principalement à LG-3 et à LG-4) ?

Oui, cela est envisagé.

Pourquoi Hydro-Québec ne transfère-t-elle pas la gestion des aérodromes aux Cris ?

Partenaire d'Hydro-Québec depuis longtemps, la SDBJ exploite déjà l'aéroport de La Grande-Rivière près de Radisson, en plus de gérer les pistes à Nemiscau et à Fontanges. Comme l'expérience a été fructueuse jusqu'à maintenant, Hydro-Québec a choisi de lui confier la gestion de nos aérodromes.

Les Cris pourront discuter directement avec la SDBJ des possibilités d'affaires qui pourraient s'offrir à eux.